

**Déclaration des élu·e·s nationaux du SE-Unsa**

**Ouverture des opérations de gestion**

**du mouvement inter-académique 2018**

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Mesdames et Messieurs les membres des bureaux et services des mutations,

Mesdames et Messieurs, les commissaires paritaires nationaux,

en préambule des opérations de mouvement interacadémique 2018, nous souhaitons remercier les personnels des services B2 du ministère pour la qualité de leur travail. Nous mesurons pleinement votre investissement et la charge de travail qui vous incombe et nous tenons ici à saluer votre implication.

Comme tous les ans, nous dénonçons néanmoins la communication du projet aux candidats avant la tenue des CAPN et FPMN. Au delà des erreurs constatées, cette communication suscite de faux espoirs, du stress et de la confusion chez les collègues. Par ailleurs, elle constitue une entrave au travail paritaire.

Nous regrettons aussi l’absence de groupes de travail issus des comités techniques académiques pour l’élaboration des calibrages : les élus du personnel peuvent apporter localement leur expertise dans l’analyse des besoins académiques. Les données récoltées permettraient à nos collègues d’avoir une vision plus précise lors de leur demande de mutation, même si les calibrages étaient réajustés.

De manière générale, le mouvement inter reste, comme les années précédentes, sclérosé vers certaines académies et dans certaines disciplines, notamment en technologie ou dans certaines disciplines professionnelles. Cette année, encore, en technologie 65 % des demandes de mutations restent insatisfaites. Concernant, le corps des PsyEN, nous constatons un manque de création de postes l’année même où deux promotions participent au mouvement ! Force est de constater que de nombreux ex-contractuels sont mutés hors de leur académie d’origine.

D’autre part, la note de service 2018 a intégré les Cimm dans les priorités légales. Nous attirons votre attention sur des problèmes d’interprétation des critères d’attribution de ces points dans certains rectorats. Pour le SE-Unsa, l’attribution des points Cimm doit être traitée par les rectorats d’accueil afin de garantir l’équité de traitement des demandes.

Si le SE-Unsa a accueilli favorablement la bonification Apc (autorité parentale conjointe), nous souhaitons aller plus loin en prenant en compte toute situation de garde alternée ou droit de visite quelle que soit la situation professionnelle de l’ex conjoint**·**e. La société évolue, les règles de mutations doivent aussi évoluer et notamment intégrer les situations sociales (ex : dépendance des ascendants, tutelle d’un proche).

Enfin, des disparités demeurent dans le traitement des situations de handicap notamment dans le cas des mutations simultanées. Des consignes claires doivent être données aux académies. Nous demandons également que le ministère de l’Éducation nationale intervienne auprès des MDPH pour assurer une instruction rapide des demandes de RQTH des candidats à la mutation.

Le SE-Unsa réclame la tenue d’un groupe de travail à la DGRH dès cette fin d’année scolaire afin de faire un bilan des opérations de mutation 2018 et proposer des améliorations concrètes pour le mouvement 2019.

Merci de votre attention.

Les élus du SE-Unsa